



# FOCUS N°71

## Les hôpitaux en Région bruxelloise, un secteur important sur le plan économique

MATTÉO GODIN & PIERRE-FRANÇOIS MICHIELS

Les hôpitaux situés en Région bruxelloise offrent des services de santé destinés non seulement à la population bruxelloise mais dont le rayonnement dépasse les frontières des 19 communes de la Région. Au-delà de cette offre de soins, les hôpitaux occupent une place importante au sein de l'économie de la Région bruxelloise. Ce Focus s'attache à mesurer le poids et analyser les dynamiques du secteur hospitalier bruxellois, à la fois en matière d'emploi et d'activité économique. Il analyse également les retombées économiques de l'activité hospitalière sur les autres secteurs d'activité.

### Introduction

Les hôpitaux situés en Région bruxelloise occupent une position particulière dans le paysage des soins de santé en Belgique. Cette spécificité résulte entre autres de la combinaison de différents facteurs propres à la Région bruxelloise :

- › une offre de soins spécialisés – notamment en raison de la présence importante d'hôpitaux universitaires – dispensés aussi bien en français qu'en néerlandais ;
- › une position géographique centrale et accessible sur le territoire belge ;
- › une densité importante d'hôpitaux du fait de la concentration d'un nombre relativement élevé d'établissements sur un territoire exigu.

Ces facteurs expliquent pourquoi les hôpitaux de la Région bruxelloise ne sont pas fréquentés uniquement par la population bruxelloise mais aussi par de nombreux patients qui ne sont pas domiciliés sur le territoire régional<sup>1</sup>.

Si le secteur des hôpitaux bruxellois occupe une place importante en matière de soins de santé, c'est le cas également sur le plan économique. De fait, **les activités de soins dispensées par les hôpitaux impliquent toute une série d'activités de nature économique**. Ainsi par exemple, les hôpitaux :

- › emploient des travailleurs et les paient (sous la forme de rémunérations pour les salariés ou d'honoraires rétrocédés pour les indépendants) ;
- › réalisent des investissements (bâtiments, équipements médicaux lourds, véhicules) ;
- › produisent et vendent des services aux usagers (prestations de soins, catering, parking...);
- › consomment des biens et services intermédiaires utilisés dans le cadre de leur activité (produits pharmaceutiques et médicaments, transports, énergie...);
- › reçoivent des subsides pour assurer leur fonctionnement ;
- › paient des taxes et des impôts.

Au cours des dernières années, **les hôpitaux ont été confrontés à une succession de crises qui ont pesé sur leur activité et leur**

**situation financière.** La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 (en 2020 et 2021 surtout) et ensuite la crise inflationniste et énergétique (en 2022 et 2023 essentiellement) ont profondément affecté le secteur hospitalier. Réorganisation des services, difficultés pour recruter et maintenir du personnel, forte augmentation des coûts ne sont que quelques exemples des problèmes rencontrés par les hôpitaux suite à ces crises. De plus, le contexte budgétaire difficile qui prévaut ces dernières années vient encore compliquer la situation financière des hôpitaux qui dépendent en grande partie de financements publics pour fonctionner<sup>2</sup>.

Au vu de ces éléments qui montrent le rôle central mais aussi les difficultés des hôpitaux bruxellois, ce Focus propose de s'intéresser plus en détail à l'importance, sur le plan économique, du secteur hospitalier en Région bruxelloise. Il vise tout d'abord à mesurer le poids et analyser les dynamiques du secteur, à la fois en matière d'emploi et d'activité économique. Il analyse également les retombées économiques indirectes générées par le secteur, que ce soit sur le territoire bruxellois ou en dehors.

Pour analyser l'importance économique des hôpitaux en Région bruxelloise, il faut d'abord définir le **périmètre du secteur hospitalier** et examiner les **données disponibles**. L'encadré 1 fournit les explications sur la définition du périmètre retenue dans ce Focus et l'encadré 2 présente les sources ainsi que les données utilisées. Du côté de l'emploi, une limite importante doit être soulignée d'emblée : au niveau du secteur hospitalier, seules des données relatives aux travailleurs salariés sont disponibles. En effet, **il n'existe pas de chiffres sur l'emploi indépendant dans les hôpitaux**<sup>3</sup>. Les nombreux médecins (mais également une partie du personnel paramédical et soignant) qui travaillent dans les hôpitaux sous le statut d'indépendant ne sont donc pas couverts dans le volet emploi de cette analyse. Une estimation des emplois, salariés et indépendants, issus des activités connexes aux hôpitaux bruxellois, est toutefois réalisée dans la section consacrée aux retombées indirectes du secteur.

## 1. L'emploi salarié dans les hôpitaux bruxellois

### 5 % des salariés de la Région bruxelloise travaillent dans le secteur des hôpitaux

Selon les données de l'ONSS, **le secteur des hôpitaux bruxellois occupait près de 32 000 salariés en 2022**. Cela représente 5 % de l'emploi salarié total en Région bruxelloise. À titre de comparaison, par rapport à d'autres branches d'activité au sein de l'économie bruxelloise, l'emploi salarié du secteur des hôpitaux pèse davantage que celui de la construction (2,0 %), de l'industrie manufacturière (2,5 %) ou encore de l'horeca (3,8 %) mais moins que celui du commerce ou du secteur financier (un peu plus de 8 % chacun).

Par rapport à l'ensemble du pays, le secteur hospitalier bruxellois regroupe 15 % de l'emploi salarié total recensé dans les hôpitaux au niveau national (soit environ 213 500 travailleurs en 2022). **Autrement dit, près d'1 emploi salarié sur 7 dans le secteur des hôpitaux en Belgique se trouve en Région bruxelloise**. Cette part est proche du poids de la Région bruxelloise dans l'emploi

salarié total belge (15,5 %) mais plus élevée que le poids de la population bruxelloise dans la population totale belge (10,6 %). Cela reflète notamment le **rôle prépondérant du secteur hospitalier bruxellois au niveau de la Belgique**, que ce soit en raison de sa position centrale ou de l'offre spécifique de soins qu'il propose.

De fait, au niveau du personnel salarié, le secteur hospitalier bruxellois attire une part relativement importante de travailleurs qui font la navette depuis une des deux autres régions belges. Le croisement des données de l'ONSS selon le lieu de domicile et de travail révèle qu'**un peu plus de la moitié des salariés occupés dans les hôpitaux en Région bruxelloise sont domiciliés en dehors du territoire régional**, soit en Flandre (33 %), soit en Wallonie (21 %). Cette proportion est similaire à celle observée pour l'ensemble de l'économie bruxelloise. Par ailleurs, le rôle central du secteur hospitalier bruxellois se marque également du côté des patients puisque la provenance des usagers des hôpitaux bruxellois dépasse largement le territoire des 19 communes de la Région<sup>4</sup>.

Ces caractéristiques du secteur hospitalier en Région bruxelloise sont liées entre autres au nombre relativement important d'hôpitaux universitaires. En plus de leurs missions spécifiques, ces derniers présentent notamment la particularité d'occuper une forte proportion de médecins salariés (voir ci-dessous pour plus de détails). Cela explique en partie le poids élevé de la Région bruxelloise dans l'emploi salarié des hôpitaux en Belgique.



## 1. Le périmètre du secteur des hôpitaux

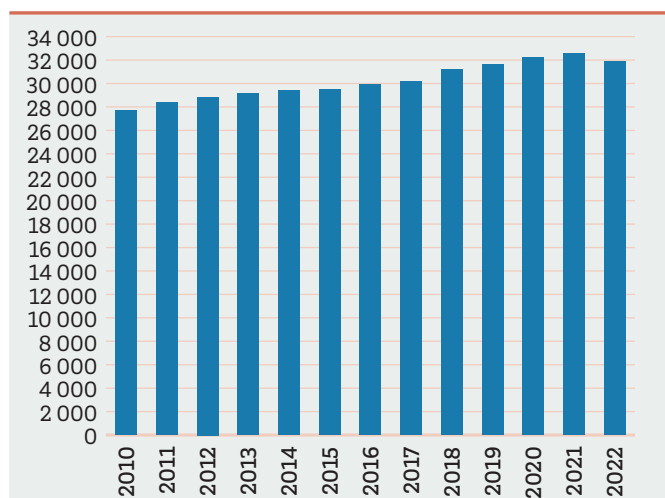
En fonction des sources de données utilisées, deux approches ont été suivies pour définir le périmètre du secteur des hôpitaux.

1. Pour les données fournies par l'ONSS (emploi salarié), les Comptes régionaux (valeur ajoutée, masse salariale) et le Bureau fédéral du Plan (matrices input-output régionales), le périmètre retenu correspond au **code 86.1 de la nomenclature NACE-BEL 2008, intitulé « Activités hospitalières »**. Selon la définition de la NACE, ce code couvre « les activités des établissements hospitaliers de court ou long séjour, généraux, gériatriques, spécialisés ou psychiatriques, publics ou privés, universitaires ou non universitaires, qui offrent des services d'hébergement et assurent aux patients un diagnostic et un traitement médical ».
2. Pour les données fournies par le SPF Santé publique<sup>5</sup> (données Finhosta, voir encadré 2 pour davantage de détail), le périmètre couvre l'ensemble des hôpitaux qui disposent d'un agrément du SPF Santé publique. Pour la Région bruxelloise, la liste des hôpitaux agréés repris dans les données Finhosta compte 23 établissements en 2022.

## Une croissance dynamique de l'emploi salarié dans le secteur des hôpitaux bruxellois

Entre 2010 et 2022, l'emploi salarié dans les hôpitaux bruxellois a augmenté de 1,2 % par an en moyenne, passant de 27 710 à 31 905 travailleurs (données ONSS, voir ①). Cela correspond à la création de près de 4 200 emplois supplémentaires sur l'ensemble de cette période en termes nets. Le rythme de croissance de l'emploi salarié hospitalier à Bruxelles se situe entre celui observé dans les deux autres régions (respectivement +1,0 % et +1,3 % du côté des hôpitaux flamands et wallons, en moyenne annuelle sur la période 2010-2022). Nous verrons plus loin que toutes les catégories de personnel au sein des hôpitaux n'ont pas augmenté de la même manière.

### ① ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS LE SECTEUR DES HÔPITAUX EN RÉGION BRUXELLOISE



Source : ONSS.

Note : Emploi salarié (mesuré en postes de travail) dans le secteur « activités hospitalières » (code NACE 86.1) et localisé en Région bruxelloise.

Si on se concentre sur la seule Région bruxelloise, la croissance de l'emploi salarié a été nettement plus importante dans le secteur des hôpitaux que dans l'ensemble de l'économie. En effet, le nombre total de salariés bruxellois a augmenté d'à peine 0,3 % par an en moyenne entre 2010 et 2022, ce qui représente près de 22 000 travailleurs supplémentaires entre ces deux années. Sur l'ensemble de cette période, un cinquième des créations nettes d'emplois salariés en Région bruxelloise ont donc trouvé place dans le secteur des hôpitaux.

## Le personnel médical est davantage représenté et plus dynamique en Région bruxelloise

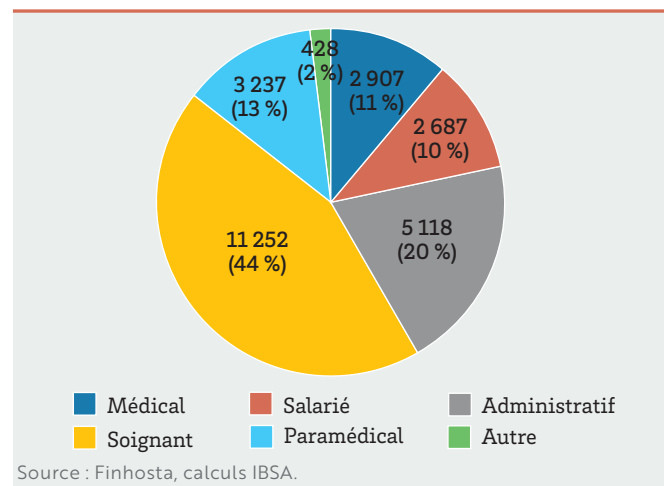
Les données Finhosta récoltées par le SPF Santé publique fournissent des informations détaillées sur l'emploi salarié au sein des hôpitaux belges selon différentes caractéristiques relatives aux travailleurs et aux hôpitaux (→ Encadré 2). Ces données portent sur l'emploi salarié mesuré en équivalents temps-plein (ETP → Glossaire) au cours de la période 2010-2022.

La répartition des ETP par catégorie de personnel<sup>6</sup> montre que le personnel soignant constitue la grande majorité des salariés

au sein des hôpitaux bruxellois (②). Avec 11 252 ETP en 2022, cette catégorie représente 44 % de l'effectif total. Les deux catégories suivantes sont composées du personnel administratif (20 %) et paramédical (13 %). Si le personnel médical n'apparaît qu'en 4<sup>ème</sup> position (11 % pour 2 907 ETP), cette catégorie est néanmoins bien plus importante en termes relatifs à Bruxelles que dans les deux autres régions. En effet, le poids du personnel médical est plus de deux fois plus élevé en Région bruxelloise que du côté flamand et wallon où il ne dépasse pas 5 %. Cette spécificité bruxelloise s'explique notamment par la présence plus importante d'hôpitaux universitaires sur le territoire de la Région (voir plus loin pour plus de détails).

Les différentes catégories de personnel n'ont pas toutes évolué au même rythme depuis 2010. Ainsi en Région bruxelloise, la catégorie la plus importante en nombre, composée du personnel soignant, n'a augmenté que de 0,7 % en moyenne chaque année entre 2010 et 2022. La catégorie ayant progressé le plus durant cette période est celle du personnel médical (+2,2 % par an), suivie des catégories du personnel paramédical et administratif (+1,9 % chacune).

### ② RÉPARTITION DES ETP SALARIÉS PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL DANS LE SECTEUR DES HÔPITAUX EN RÉGION BRUXELLOISE EN 2022



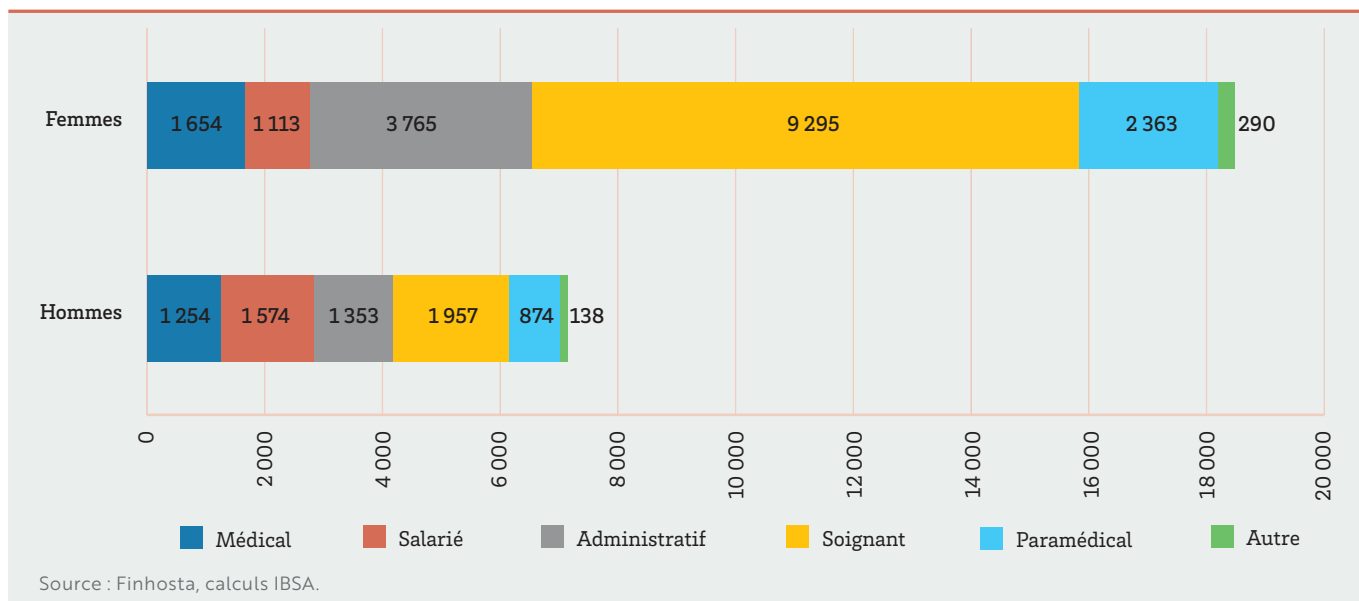
Source : Finhosta, calculs IBSA.

## Un emploi salarié largement féminin mais l'emploi des hommes a augmenté plus fortement

La ventilation du nombre d'ETP par sexe indique que les hôpitaux bruxellois occupent un emploi salarié largement féminin. Les femmes représentent ainsi 72 % des ETP salariés au sein des hôpitaux bruxellois en 2022, soit légèrement moins qu'au niveau hospitalier belge (77 %). La part des femmes est particulièrement élevée parmi le personnel soignant puisqu'elles totalisent 83 % des ETP dans cette catégorie. En croisant ces deux critères, on note qu'au sein du secteur des hôpitaux bruxellois, plus d'1 ETP salarié sur 3 concerne une femme du personnel soignant (36 %)(③).

En ce qui concerne l'évolution, le nombre d'ETP dans le secteur hospitalier en Région bruxelloise a augmenté plus fortement du côté des hommes que des femmes. Au cours de la période 2010-2022, la croissance annuelle moyenne s'est élevée à 1,4 % pour les hommes, contre 1,1 % pour les femmes.

### 3 RÉPARTITION DES ETP SALARIÉS PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL ET PAR SEXE DANS LE SECTEUR DES HÔPITAUX EN RÉGION BRUXELLOISE EN 2022



## La Région bruxelloise concentre davantage d'emplois dans les hôpitaux universitaires

Il est également possible de ventiler les données Finhosta sur l'emploi salarié du secteur hospitalier en fonction de la catégorie des hôpitaux (universitaires/non universitaires et généraux/psychiatriques). Pour ces différents critères, **la Région bruxelloise se démarque nettement des deux autres régions belges**.

Par rapport au reste du pays, **la Région bruxelloise se distingue par un poids élevé des hôpitaux universitaires** (→ [Glossaire](#)). En 2022, l'emploi salarié au sein des hôpitaux universitaires représente ainsi 43 % du total des effectifs salariés du secteur hospitalier bruxellois (4). Cette part n'est que de 19 % en Flandre et 10 % en Wallonie. Si l'on considère l'ensemble des hôpitaux universitaires présents en Belgique, la Région bruxelloise totalise à elle seule un peu plus du tiers des emplois salariés existants (35 % précisément). Cette situation particulière est à mettre en relation avec la concentration plus importante de cette catégorie d'hôpitaux sur le territoire bruxellois. De fait, sur les 7 hôpitaux universitaires reconnus en Belgique, 3 se situent en Région bruxelloise<sup>7</sup>. Elle s'explique aussi par une autre spécificité des hôpitaux universitaires qui, pour être reconnus comme tels, sont notamment soumis à la condition suivante<sup>8</sup> : 70 % au moins des médecins actifs dans les hôpitaux universitaires doivent être salariés ou statutaires.

Par conséquent, il est logique d'observer que la part de la catégorie

« personnel médical » dans le nombre total d'ETP salariés est plus importante du côté des hôpitaux universitaires que dans les hôpitaux non universitaires et ce, quelle que soit la région considérée. À Bruxelles, le personnel médical représente 18 % de l'emploi salarié dans les hôpitaux universitaires en 2022, contre seulement 7 % dans les hôpitaux non universitaires.

Entre 2010 et 2022, **l'emploi salarié a augmenté davantage dans les hôpitaux universitaires** que dans les hôpitaux non universitaires sur le territoire bruxellois. Au cours de cette période, le nombre d'ETP salariés a progressé de 1,5 % par an en moyenne du côté des hôpitaux universitaires, contre 0,9 % pour les hôpitaux non universitaires (4). Au niveau des catégories de personnel, cet écart de croissance s'explique en grande partie par une progression plus forte du personnel médical et soignant dans les hôpitaux universitaires.

## L'emploi salarié a stagné dans les hôpitaux psychiatriques

La distinction entre hôpitaux généraux et psychiatriques (→ [Glossaire](#)) révèle également une situation particulière en Région bruxelloise. Globalement en Belgique, les hôpitaux généraux concentrent 89 % des emplois salariés, contre 11 % pour les hôpitaux psychiatriques. **En Région bruxelloise, l'importance relative des hôpitaux psychiatriques est encore bien plus faible** puisque ces derniers totalisent à peine 4 % des ETP salariés dans le secteur hospitalier en 2022 (4).

### 4 ETP SALARIÉS PAR CATÉGORIE D'HÔPITAUX EN RÉGION BRUXELLOISE EN 2010 ET 2022

Catégorie d'hôpitaux	Nombre		Part (%)	TCAM <sup>1</sup> (%)
	2010	2022	2022	2010-2022
Universitaires	9 303	11 089	43,3	1,5
Non universitaires	13 033	14 540	56,7	0,9
Psychiatriques	1 060	1 055	4,1	0,0
Généraux	21 276	24 574	95,9	1,2
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>22 336</b>	<b>25 629</b>	<b>100</b>	<b>1,2</b>

Source : Finhosta, calculs IBSA.

<sup>1</sup> TCAM : taux de croissance annuel moyen.

<sup>2</sup> Les ETP relatifs à la catégorie « activités non hospitalières » dans les données Finhosta ne sont pas comptabilisés dans ce total. En 2022, cela ne concerne qu'un nombre marginal de 377 ETP.



## 2. Sources et données

Les **données de l'ONSS** utilisées dans cette analyse portent sur l'emploi salarié au lieu de travail, exprimé en postes de travail à la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre de chaque année. La période couverte s'étend de 2010 à 2022. Le secteur des hôpitaux correspond ici aux employeurs repris sous le code 86.1 de la nomenclature NACE (« Activités hospitalières »). L'unité statistique correspond aux unités locales d'établissement. Cela signifie que l'emploi salarié du secteur hospitalier bruxellois couvre les personnes qui travaillent dans les établissements effectivement situés en Région bruxelloise.

Les **données Finhosta** sont récoltées par le SPF Santé publique auprès des hôpitaux qui disposent d'un agrément en Belgique. Ces derniers sont tenus de transmettre annuellement une série de données statistiques, comptables et financières relatives à leur fonctionnement via l'application informatique Finhosta. L'unité statistique correspond ici aux hôpitaux agréés dont la localisation géographique se fait sur base du siège principal. Dès lors, pour un hôpital agréé composé de différents sites hospitaliers situés dans plusieurs régions, l'emploi total de l'ensemble des sites sera comptabilisé au niveau de la région de localisation du siège principal. L'emploi salarié du secteur hospitalier bruxellois couvre donc ici les personnes employées dans les hôpitaux agréés dont le siège principal se trouve en Région bruxelloise, même si ces personnes travaillent sur un site localisé dans une autre région. Les données Finhosta permettent notamment de répartir l'emploi salarié selon la catégorie de personnel (médical, soignant, administratif...), le sexe, la catégorie des hôpitaux (général/psychiatriques ou universitaires/non universitaires) ainsi que le statut des hôpitaux (privés/publics). Les données analysées dans ce Focus couvrent la période 2010-2022 et sont exprimées en équivalents temps-plein (ETP → [Glossaire](#)).

Que ce soit du côté de l'ONSS ou de Finhosta, les travailleurs statutaires occupés dans les hôpitaux publics sont pris en compte dans l'emploi salarié.

Les données des **comptes régionaux**, produites par l'Institut des Comptes Nationaux, utilisées dans cette analyse, portent sur la valeur ajoutée et la masse salariale au niveau des régions. Les données sont disponibles sur base annuelle et couvrent la période de 2009 à 2022. Le secteur des hôpitaux correspond ici au code 86.1 de la nomenclature NACE (« Activités hospitalières »).

Les données des **matrices régionales input-output** utilisées dans cette étude sont produites tous les cinq ans par le Bureau fédéral du Plan. Les dernières matrices disponibles portent sur l'année 2015. Ces matrices mettent en évidence les interactions économiques entre les différentes branches d'activité de la Région bruxelloise, ainsi que leurs échanges avec la Flandre, la Wallonie et le reste du monde. Le Focus de l'IBSA n°25 décrit en détail ces matrices et l'usage qui peut en être fait.

En outre, il est frappant de constater que **le nombre d'ETP salariés dans les hôpitaux psychiatriques bruxellois a stagné sur la période 2010-2022**. La totalité de l'augmentation des effectifs salariés dans les hôpitaux situés en Région bruxelloise durant cette même période est donc imputable aux seuls hôpitaux généraux (+1,2 % par an en moyenne). Ce constat n'est pas propre à Bruxelles puisqu'il s'applique également aux deux autres régions du pays.

## 2. La contribution économique du secteur hospitalier

Après avoir exploré le secteur hospitalier bruxellois sous l'angle de l'emploi, cette section examine sa contribution économique à travers la notion de valeur ajoutée (→ [Encadré 3](#)).

### Le secteur des hôpitaux bruxellois pèse 2,4 % de la valeur ajoutée régionale

La valeur ajoutée (VA) est la richesse nouvelle créée par une activité ; elle correspond à la différence entre le chiffre d'affaires et la consommation intermédiaire (→ [Glossaire](#)) de l'activité.

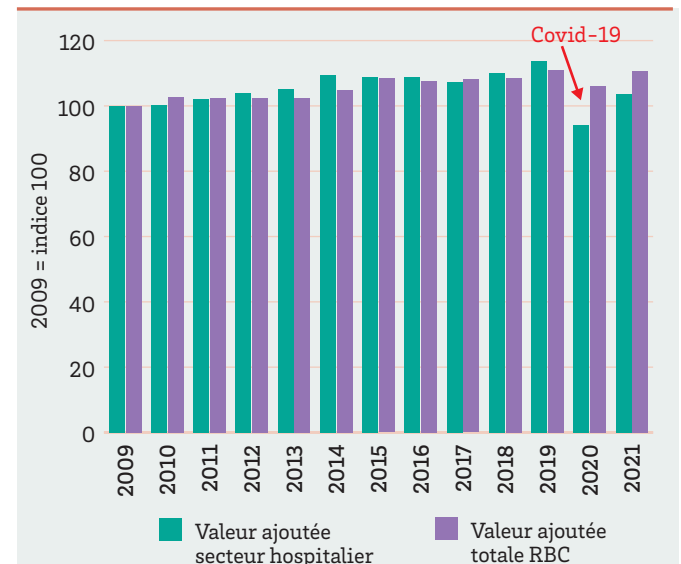
Le calcul détaillé de la valeur ajoutée du secteur hospitalier est possible via les matrices input-output du Bureau fédéral du Plan (→ [Encadré 2](#)). Les dernières matrices disponibles couvrent l'année 2015. En 2015, le chiffre d'affaires du secteur hospitalier s'élevait à 3,45 milliards d'euros et sa consommation intermédiaire à 1,7 milliard d'euros. La valeur ajoutée du secteur était donc de 1,75 milliard d'euros, soit **2,4 % de la valeur ajoutée totale de l'activité économique bruxelloise**. Ce poids estimé pour 2015 est similaire en 2022. À titre de comparaison, le secteur de la construction pèse un poids comparable en Région bruxelloise (2,2 % en 2022) et l'horeca est de taille inférieure (1,7 % en 2022).

### La valeur ajoutée du secteur a chuté depuis 2019...

Entre 2009 et 2019, la valeur ajoutée du secteur hospitalier a progressé à un rythme plus soutenu que celui de l'ensemble de l'activité économique bruxelloise (5). Cependant, la crise sanitaire du Covid-19 a affecté davantage le secteur hospitalier qui a connu une chute de sa valeur ajoutée plus importante que ce qui a été observé dans l'ensemble de l'économie bruxelloise. Cette diminution de la valeur ajoutée des hôpitaux s'explique en partie par les coûts supplémentaires liés à l'augmentation des capacités d'admission et de soins intensifs, ainsi que par la baisse de leurs revenus due au report des soins non essentiels.

### 5 ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE EN RÉGION BRUXELLOISE

en euros constants, entre 2009 et 2021



Source : Comptes régionaux, ICN (version février 2024). Calculs IBSA.

Note : une mise à jour complète de la série est prévue dans le courant de 2025, intégrant la révision méthodologique des comptes nationaux de 2024.

## Analyse de la chaîne de valeur du secteur hospitalier

Cette section explore la chaîne de valeur du secteur hospitalier sous un angle économique. La chaîne de valeur couvre l'ensemble des activités nécessaires pour offrir les services hospitaliers, en intégrant tous les acteurs impliqués, qu'ils soient directement concernés (ex. : le personnel soignant) ou indirectement (ex. : l'industrie pharmaceutique). En analysant cette chaîne de valeur, **cette section vise à évaluer l'impact économique global du secteur hospitalier sur l'activité bruxelloise**. L'examen des dépenses hospitalières constitue le point de départ de cette analyse.

### Les salaires des employés et les achats auprès de producteurs bruxellois sont les principales dépenses du secteur hospitalier

Les dépenses du secteur hospitalier bruxellois se répartissent comme suit (6) :

➤ **Salaires : 47 % des dépenses ;**

Les rémunérations versées par les hôpitaux à leurs salariés représentent 47 % des dépenses du secteur<sup>9</sup>. Les honoraires du personnel médical indépendant ne sont pas inclus ici, ils sont comptabilisés dans les achats de biens et services.

Dans l'ensemble de l'activité économique bruxelloise, le poids des salaires dans les dépenses est de 26 %. Le secteur hospitalier est donc particulièrement intensif en main d'œuvre.

➤ **Amortissement des investissements : 6 % des dépenses ;**

Le secteur hospitalier consacre 6 % de ses dépenses à l'amortissement de ses investissements, contre 9 % en moyenne pour l'ensemble des activités économiques bruxelloises. Le secteur hospitalier investit, en proportion, moins que les autres secteurs.

➤ **Achats de biens et services belges : 32 % des dépenses ;**

Environ un tiers (32 %) des dépenses des hôpitaux bruxellois est

consacré à l'achat de biens et services auprès de fournisseurs belges. Parmi ces dépenses :

- 25 % sont destinés aux honoraires des praticiens indépendants (médecins généralistes, spécialistes et dentistes) exerçant en hôpital ;
- 23 % aux grossistes ;
- 11 % à l'industrie pharmaceutique ;
- 3 % à la restauration ;
- 3 % aux activités de nettoyage.

Par ailleurs, la plupart de ces biens et services sont procurés par des acteurs bruxellois, qui perçoivent 24 % du total des dépenses hospitalières, contre 5 % pour les entreprises flamandes et 3 % pour les entreprises wallonnes (6).

➤ **Achats de biens et services importés : 11 % des dépenses ;**

Les biens et services importés depuis l'étranger représentent 11 % des dépenses hospitalières. Les autres secteurs bruxellois consomment en moyenne deux fois plus de produits importés.

Parmi les produits importés :

- Un peu plus de 60 % concernent des produits pharmaceutiques ;
- Environ 25 % sont des fournitures médicales.

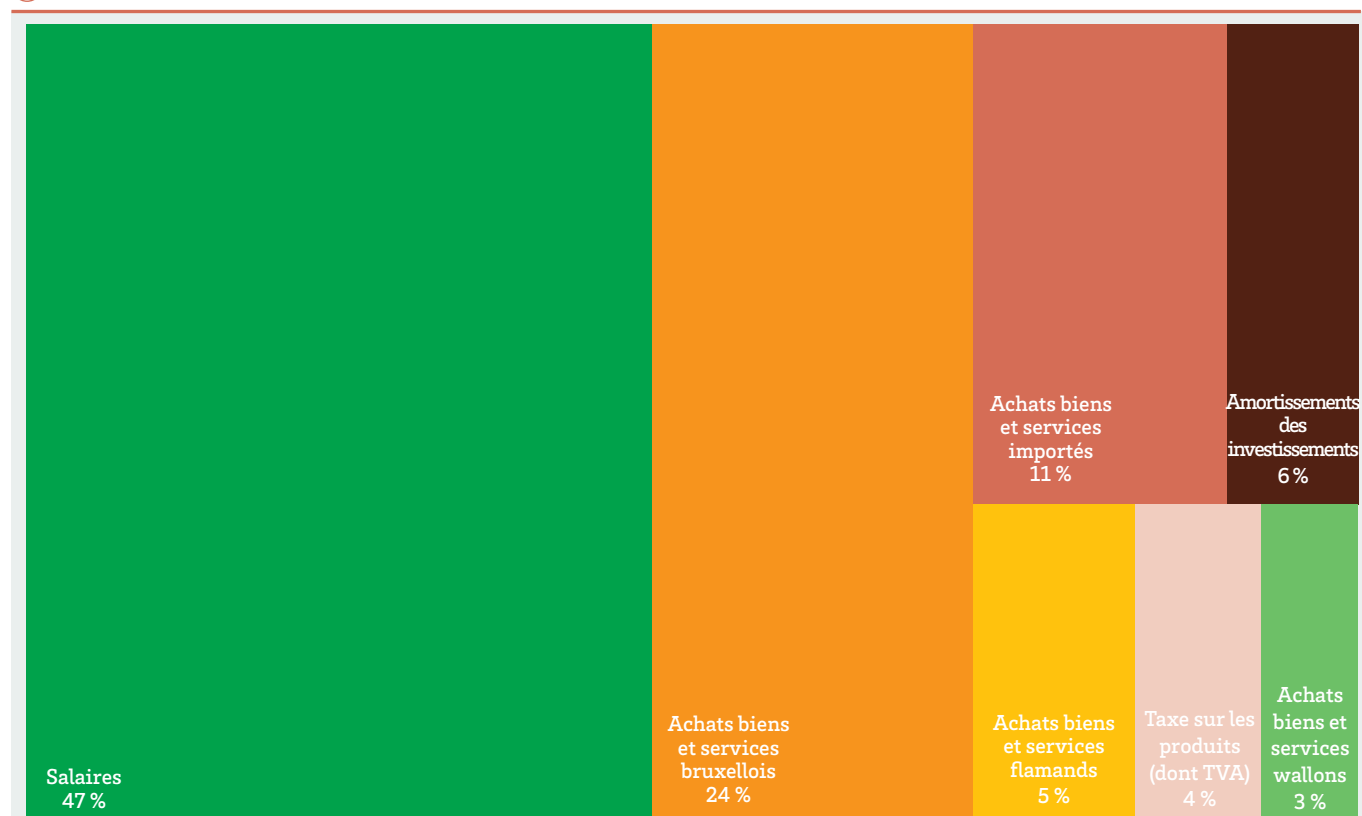
➤ **Taxes sur les produits (dont TVA) : 4 % des dépenses ;**

En Belgique, les hôpitaux sont exonérés de TVA pour la majorité de leurs activités, parce qu'elles sont considérées comme relevant de l'intérêt général<sup>10</sup>. Cette exonération implique que les hôpitaux :

- Ne facturent pas de TVA à leurs patients pour la majorité de leurs prestations ;
- Ne peuvent pas récupérer la TVA payée sur leurs achats.

Le paiement de la TVA<sup>11</sup> sur les produits consommés représente 4 % des dépenses du secteur hospitalier, contre seulement 1,6 % en moyenne pour l'ensemble des activités économiques bruxelloises. Ainsi, relativement aux autres secteurs, la TVA représente une charge financière importante pour les hôpitaux.

### 6 RÉPARTITION DES DÉPENSES DES HÔPITAUX BRUXELLOIS, EN 2015



Source : Tableaux entrées-sorties interrégionaux pour l'année 2015, BFP. Calculs IBSA.



### 3. La valeur ajoutée

La **valeur ajoutée (VA) sectorielle** représente la richesse nouvelle générée par un secteur au sein de l'économie. Elle est calculée en soustrayant la consommation intermédiaire (→ [Glossaire](#)) du chiffre d'affaires du secteur.

(I) *Valeur ajoutée brute = Chiffre d'affaires - Consommations intermédiaires*

La valeur ajoutée peut également être appréhendée sous l'angle de la somme des revenus des facteurs de production, dont les composantes sont :

- **Les rémunérations des salariés** : les salaires et traitements bruts, versés en espèces ou en nature, ainsi que les cotisations sociales prises en charge par les employeurs.
- **Le résultat net d'exploitation et les revenus mixtes** : le bénéfice ou le déficit généré par le secteur après déduction des coûts d'exploitation. Lorsqu'il s'agit d'un bénéfice, il est utilisé pour rémunérer les entrepreneurs individuels, les gérants et les actionnaires, ou destiné à alimenter les réserves des entreprises pour financer de futurs investissements. En cas de déficit, les entreprises doivent compenser la perte en puisant dans leurs réserves, en contractant des emprunts ou en sollicitant leurs actionnaires.
- **Les impôts sur la production, nets des subventions** : les subsides et impôts à la production sont des aides et des taxes spécifiques, généralement indépendantes du volume d'activité du secteur. Les subsides à la production sont par exemple des aides à l'investissement. Les impôts à la production sont notamment le précompte immobilier et d'autres taxes locales ou régionales.
- **La consommation de capital fixe** : l'amortissement des biens durables, tels que les équipements, les machines et les infrastructures, utilisés dans le processus de production.

## La chaîne de valeur du secteur se situe principalement en Région bruxelloise

Les retombées de l'activité du secteur hospitalier en matière de création de valeur ajoutée sont appréhendées à deux niveaux :

- › **L'effet initial** : Pour répondre à la demande de soins de santé, les hôpitaux offrent des services qui génèrent des revenus (notamment les rémunérations des employés). **La création de**

**richesse au sein du secteur** constitue l'effet initial de l'activité en matière de création de valeur ajoutée.

- › **L'effet indirect<sup>12</sup>** : Au-delà de l'effet initial, le secteur hospitalier génère également des revenus indirects à travers l'achat des biens et services nécessaires à son fonctionnement. Par exemple, un hôpital bruxellois génère des revenus indirects lorsqu'il se procure des fournitures médicales auprès d'un grossiste bruxellois, lui-même approvisionné par un industriel flamand. **Les retombées, qui bénéficient aux acteurs situés en amont de la chaîne de production**, constituent l'effet indirect du secteur en matière de création de valeur ajoutée.

### Chaque millier d'euros de chiffre d'affaires génère 500 € de valeur ajoutée au sein du secteur (effet initial)...

Pour comparer l'intensité des retombées des différents secteurs, les composantes de la valeur ajoutée (→ [Encadré 3](#)) sont rapportées au chiffre d'affaires<sup>13</sup>. En Région bruxelloise, chaque tranche de 1 000 euros de chiffre d'affaires des hôpitaux génère une richesse répartie comme suit (7) :

- › **490 € de salaires** ;
- › **60 € de consommation de capital fixe** (amortissement des investissements).

Cependant, le chiffre d'affaires du secteur ne couvre pas l'ensemble des dépenses. Cet écart est compensé par des ressources complémentaires, qui réduisent les retombées du secteur :

- › **30 € de subsides à la production**. Ces subsides correspondent à des aides exceptionnelles, notamment pour l'investissement. Ils ne correspondent pas aux financements liés au volume d'activités des hôpitaux<sup>14</sup> (inclus dans le chiffre d'affaires).
- › **20 € de déficit d'exploitation**. Cette perte nécessite de contracter des emprunts et généralement l'intervention des actionnaires.

Ainsi, **chaque tranche de 1 000 euros de chiffre d'affaires des hôpitaux génère directement 500 euros de valeur ajoutée** au sein du secteur bruxellois.

À titre de comparaison, pour l'ensemble des secteurs économiques bruxellois, chaque millier d'euros de chiffre d'affaires génère en moyenne :

- › 260 € de salaires ;
- › 90 € de consommation de capital fixe ;
- › 110 € d'excédent d'exploitation net et de revenus mixtes.

Le solde des impôts nets des subsides à la production étant nul, **la valeur ajoutée moyenne dans l'ensemble des secteurs bruxellois s'élève à 460 € par millier d'euros de chiffre d'affaires**.

### 7 EFFET INITIAL - VALEUR AJOUTÉE POUR 1 000 € DE CHIFFRE D'AFFAIRES en 2015, en euros

Composantes de la valeur ajoutée	Secteur hospitalier bruxellois	Ensemble de l'activité économique bruxelloise
Salaires	490	260
Consommation de capital fixe	60	90
Impôts à la production nets des subsides à la production	-30	0
Résultat d'exploitation net et revenu mixte net	-20	110
<b>Total de la valeur ajoutée brute</b>	<b>500</b>	<b>460</b>

Source : Tableaux entrées-sorties interrégionaux pour l'année 2015, BFP. Calculs IBSA.

## 8 EFFET INDIRECT - VALEUR AJOUTÉE POUR 1 000 € DE CHIFFRE D'AFFAIRES en 2015, en euros

Répartition géographique de la valeur ajoutée indirecte	Secteur hospitalier bruxellois	Ensemble de l'activité économique bruxelloise
Région bruxelloise	160	120
Région flamande	50	120
Région wallonne	30	50
<b>Total en Belgique</b>	<b>240</b>	<b>290</b>

Source : Tableaux entrées-sorties interrégionaux pour l'année 2015, BFP. Calculs IBSA.

### ... et 160€ de valeur ajoutée dans les autres secteurs bruxellois (effet indirect)

L'analyse de l'amont de la chaîne de production du secteur hospitalier, réalisée à l'aide des tableaux entrées-sorties, permet d'estimer les retombées indirectes du secteur sur les autres secteurs d'activité<sup>15</sup>.

Au travers de ses achats, **le secteur hospitalier bruxellois génère indirectement 240 € de valeur ajoutée en Belgique par millier d'euros de chiffre d'affaires**. Cette valeur ajoutée se répartit comme suit (8) :

- › 160 € dans les autres secteurs bruxellois (soit 67 % du total) ;
- › 50 € en Flandre ;
- › 30 € en Wallonie.

En comparaison, l'ensemble des activités économiques bruxelloises génère en moyenne **290 € de valeur ajoutée indirecte**, répartis de la manière suivante :

- › 120 € dans les autres secteurs bruxellois (soit 41 % du total) ;
- › 120 € en Flandre ;
- › 50 € en Wallonie.

Via ses dépenses, **le secteur hospitalier contribue donc substantiellement à la création de valeur ajoutée dans d'autres activités bruxelloises**.

**Au total, chaque millier d'euros de chiffre d'affaires du secteur hospitalier bruxellois génère 660 € de valeur ajoutée en Région bruxelloise**, dont 500 € directement dans le secteur hospitalier et 160 € dans d'autres secteurs.

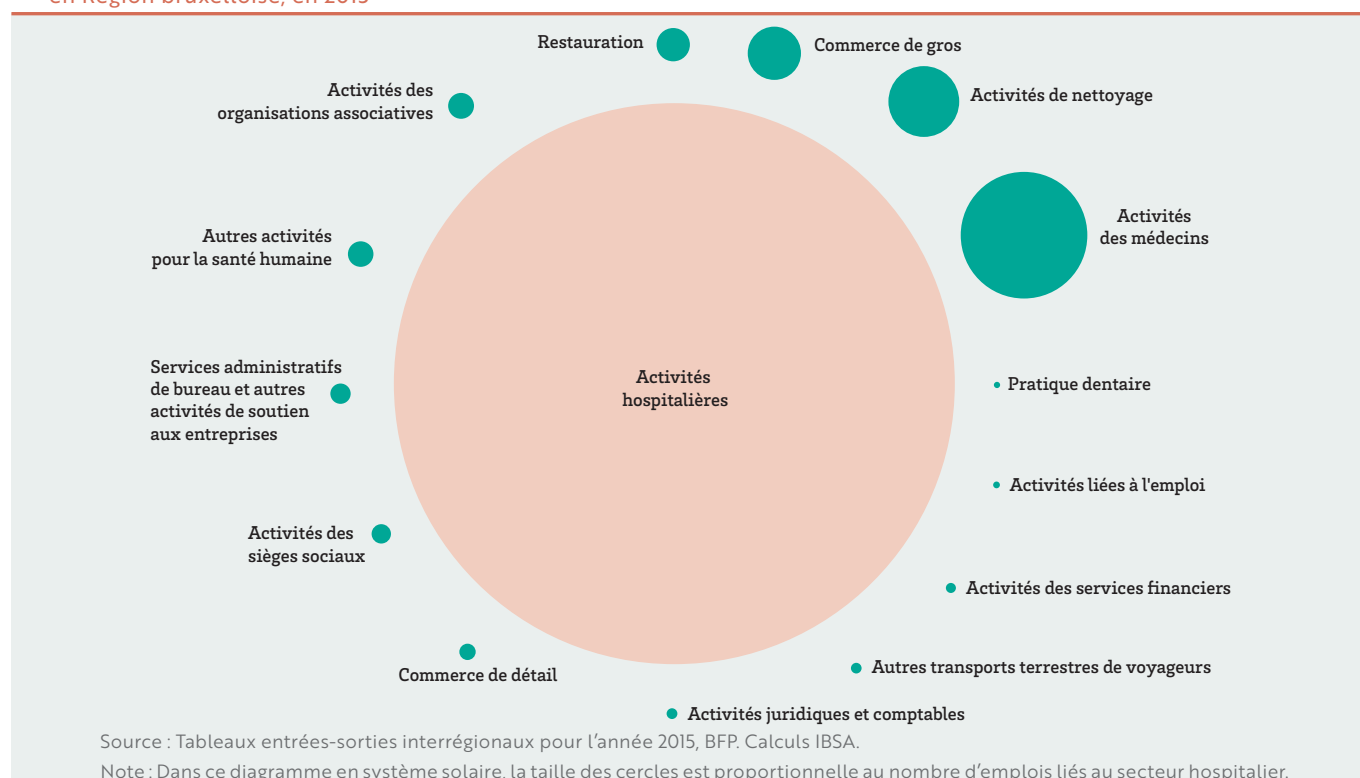
### Environ 5 100 emplois bruxellois sont indirectement liés au secteur hospitalier

Les principaux secteurs bruxellois qui fournissent des biens et services aux hôpitaux sont les activités des médecins, le commerce de gros, les services financiers et administratifs, la restauration, le secteur du nettoyage et le commerce de détail. Ce sont ces secteurs qui contribuent à la création de valeur ajoutée indirecte du secteur hospitalier en Région bruxelloise.

Pour certains secteurs, une part importante de leur activité dépend de la demande du secteur hospitalier. Par exemple, **28 % de la valeur ajoutée des médecins bruxellois est liée au secteur hospitalier**. De même, dans le commerce de gros, les services administratifs, la restauration et le nettoyage, environ 2 à 3 % de la création de valeur découle du secteur hospitalier.

Cette valeur ajoutée indirectement générée par le secteur hospitalier dans d'autres secteurs se traduit également en emplois. En 2015, environ **5 100 emplois bruxellois étaient indirectement liés au secteur hospitalier**, dont environ 1300 médecins, 750 agents d'entretien, 550 travailleurs dans le secteur du commerce de gros et 350 dans le secteur de la restauration (9).

## 9 LES EMPLOIS INDIRECTEMENT LIÉS AU SECTEUR HOSPITALIER en Région bruxelloise, en 2015





## Conclusion

À travers l'analyse de données provenant de différentes sources, ce Focus a montré l'importance du secteur des hôpitaux bruxellois sur le plan économique.

Premièrement, il s'agit d'un secteur relativement intensif en main-d'œuvre qui représente une part substantielle de l'emploi salarié total en Région bruxelloise (5 %) mais aussi de l'ensemble du secteur hospitalier à l'échelle nationale (15 %). Ce poids important s'explique notamment par certaines caractéristiques spécifiques du secteur hospitalier en Région bruxelloise, comme sa position centrale et la présence plus marquée d'hôpitaux universitaires. Ces spécificités se traduisent par une offre de soins spécialisés qui dépasse largement les frontières du territoire bruxellois. Elles déterminent également la composition de l'emploi au sein des hôpitaux bruxellois, avec notamment une forte proportion de médecins salariés. De plus, le secteur hospitalier a connu une évolution dynamique de l'emploi, contribuant à la création d'1 emploi salarié sur 5 en Région bruxelloise en termes nets au cours de la période 2010-2022.

Deuxièmement, le secteur des hôpitaux joue un rôle important dans la création de richesse en Région bruxelloise, il représente

2,4 % de la valeur ajoutée totale de l'économie régionale en 2022. Entre 2009 et 2019, la valeur ajoutée du secteur hospitalier a augmenté plus rapidement que celle de l'ensemble de l'économie bruxelloise. Toutefois, la crise sanitaire du Covid-19 a eu un impact plus marqué sur ce secteur, entraînant une baisse de sa valeur ajoutée plus prononcée que dans l'ensemble de l'économie bruxelloise.

L'analyse de la chaîne de valeur du secteur montre que la plupart des retombées économiques du secteur hospitalier bénéficient à l'activité économique bruxelloise. En d'autres termes, le chiffre d'affaires du secteur hospitalier crée surtout de la valeur ajoutée et de l'emploi en Région bruxelloise. Cela s'explique d'abord par l'intensité en main-d'œuvre du secteur hospitalier, puisque 47 % des dépenses sont consacrées à la rémunération des employés. Ensuite, le secteur s'approvisionne majoritairement en biens et services auprès d'acteurs bruxellois, ce qui contribue indirectement à la création de 5 100 emplois sur le territoire bruxellois. Ces emplois se répartissent principalement dans les secteurs des activités des médecins, du commerce de gros, des services financiers et administratifs, de la restauration, du nettoyage et du commerce de détail. Au total, deux tiers de la valeur ajoutée générée directement ou indirectement par le secteur hospitalier bénéficient à l'activité économique bruxelloise.

## Bibliographie

- AVONDS, L., HAMBÏE, C., HERTVELDT, B., MICHEL, B., VAN DEN CRUYCE, B., 2016. *Analyse du tableau input-output interrégional pour l'année 2010*, Working paper 5-16, Bureau fédéral du Plan.
- GIBBIS, 2023. *Bruxelles, à ta santé ! Investir dans la santé : un choix politique – Mémoire élections 2024*.
- IBSA. MICHIELS, P.-F., 2018. *Les relations économiques entre les régions belges à travers le tableau input-output interrégional*, Focus de l'IBSA n°25.
- SPF SANTÉ PUBLIQUE, 2023a. *Application Finhosta : Version 4.7 – Collecte des données statistiques et financières des hôpitaux*.
- SPF Santé publique, 2023b. *Données phares dans les soins de santé – Hôpitaux généraux*, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

# Glossaire

## Budget des moyens financiers (BMF)

Le Budget des moyens financiers constitue un des trois volets du financement des hôpitaux pour les patients hospitalisés. Il s'agit d'une enveloppe annuelle fermée calculée par le SPF Santé publique et distribuée aux hôpitaux sur la base d'un système de points.

## Consommation intermédiaire

Ensemble des biens et services utilisés et transformés au cours du processus de production d'un secteur. Par exemple, la farine employée par une boulangerie pour fabriquer du pain ou l'énergie consommée par une usine pour faire fonctionner ses machines font partie de la consommation intermédiaire de ces activités.

## Équivalent temps-plein (ETP)

L'équivalent temps plein est une unité de mesure permettant de comparer des statistiques sur l'emploi malgré les différences dans les heures de travail prestées. Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'heures travaillées par un individu et le nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein.

## Hôpital universitaire

Les hôpitaux généraux universitaires sont liés à une université disposant d'une faculté de médecine. Ils offrent au moins les mêmes services que les hôpitaux généraux « classiques » mais ils prennent également en charge les patients qui nécessitent un traitement très spécialisé. En outre, les hôpitaux universitaires poursuivent des missions en matière de formation des prestataires de soins, de recherche scientifique et de développement de nouvelles technologies.

## Hôpital psychiatrique

Les hôpitaux psychiatriques sont des hôpitaux qui se consacrent exclusivement à l'offre de soins à des patients nécessitant des soins psychiatriques. Notons que les hôpitaux généraux peuvent également assurer la prise en charge de ce type de patients, au sein d'un service psychiatrique hospitalier.

## Masse salariale

Ensemble des rémunérations brutes versées aux employés d'un secteur, incluant les salaires, primes, avantages en nature et cotisations sociales à charge de l'employeur.

## Notes

1. Il peut s'agir de personnes domiciliées en Flandre ou en Wallonie ou encore de ressortissants issus de pays étrangers (par exemple des étudiants ou des diplomates). Les hôpitaux bruxellois accueillent aussi des personnes faisant partie de populations souvent invisibles dans les statistiques (sans-abris, sans-papiers...).
  2. Actuellement, les deux principales sources de financement des hôpitaux généraux en Belgique sont le budget des moyens financiers (BMF, → [Glossaire](#)) ainsi que les prélèvements sur les honoraires des médecins, des dentistes et de certaines catégories de personnel soignant et paramédical associés à leurs prestations dans les hôpitaux. Ces deux sources représentent chacune aux alentours de 37 % du financement des hôpitaux belges (SPF Santé publique, 2023b).
  3. Cette situation pourrait évoluer en 2025 grâce au développement du portail ProSanté, issu d'une collaboration entre le SPF Santé publique et l'INAMI. Ce portail vise notamment à permettre aux dispensateurs de soins (qu'ils soient individuels ou réunis dans des établissements/associations de soins, comme les hôpitaux) de transmettre certaines informations sur leurs adresses de travail, leurs données de contact, leurs pratiques professionnelles, etc.
  4. Selon des chiffres du SPF Santé publique analysés par l'Observatoire de la Santé et du
5. Dénomination abrégée du service public fédéral (SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.
  6. Les données Finhosta distinguent 5 catégories principales de personnel salarié dans les hôpitaux : médical (médecins), paramédical (diététiciens, kinésithérapeutes, logopèdes, technologues...), soignant (infirmiers, sages-femmes, aides-soignants...), administratif (direction, secrétariat, comptabilité, accueil...), salarié (nettoyage, cuisine, technicien, gardiennage...) et autre (cadre scientifique composé de biochimistes, pharmaciens...) (voir SPF Santé publique (2023a) pour la liste détaillée des fonctions).
  7. Il s'agit des Cliniques universitaires de Bruxelles (Hôpital Erasme), de l'Universitair Ziekenhuis Brussel et des Cliniques universitaires Saint-Luc.
  8. Les conditions de désignation comme hôpital universitaire ont été définies par l'AR du 7 juin 2004 (MB du 10 août 2004).
  9. Pour rappel, environ 46 % des salariés dans les hôpitaux bruxellois sont domiciliés en Région bruxelloise (→ [Chapitre 1](#)).
  10. Pour ce qui concerne les soins, l'article 44 du code TVA prévoit que l'ensemble des soins thérapeutiques soient exemptés à la TVA tandis que les soins non thérapeutiques (tels que des traitements à vocation esthétique) y sont soumis. Les services étroitement liés aux soins médicaux (comme l'hébergement des patients) et les prestations éducatives ou scientifiques sont aussi exemptées de TVA. À l'inverse, les services commerciaux non directement liés aux soins tels que la vente de produits en cafétarias ou en boutiques sont soumis à la TVA.
  11. Et les autres impôts sur les produits.
  12. Dans la littérature économique, l'effet direct désigne les revenus générés par les fournisseurs du secteur, tandis que l'effet indirect correspond aux revenus générés par les secteurs situés encore en amont des fournisseurs (Avonds et al, 2016). Par simplicité, dans cette analyse, le terme « indirect » englobe ces deux effets.
  13. Le chiffre d'affaires du secteur hospitalier étant inférieur à ses dépenses, les proportions présentées ci-dessous diffèrent légèrement de celles présentées dans la section précédente.
  14. Tel que le BMF (→ [Glossaire](#)).
  15. Cette estimation se fait via l'application du modèle de Leontief au tableau input-output interrégional du Bureau fédéral du Plan (Avonds et al, 2016).

## COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

## COMITÉ DE LECTURE

Amynah Gangji (IBSA), Dalia Fele, Elise Mendes Da Costa (OBSS)

## ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2025 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.